Dispositif TRAP - TDAH - Medipôle Lyon Villeurbanne

Centres de diagnostic - Auvergne-Rhône-Alpes

158 Rue Léon Blum - 69100 - VILLEURBANNE
Téléphone : 04 87 65 01 40
Site internet : https://www.medipolelyonvilleurbanne.fr/specialite/prise-en-charge-des-troubles-de-lapprentissage/

Informations générales

Zone géographique concernée	Auvergne Rhône-Alpes, Rhône - 69
Service de rattachement	Médipôle Hôpital Mutualiste
Médecin(s) référent(s) du centre de diagnostic	Dr PELTIER-AUTHOM Alexandra, médecin pédiatre Dr GERARD Daniel, médecin pédopsychiatre
Age du public concerné	Enfant
Age du public concerné	De 6 à 17 ans
Modalités d'accueil	Les consultations TRAP ne remplacent pas un suivi régulier par un pédiatre ou pédopsychiatre. La demande doit obligatoirement venir du médecin référent de l'enfant : Soit le pédiatre ou médecin traitant Soit le pédopsychiatre Etape 1 : Envoyer le dossier à trap@resamut.fr Le dossier doit inclure : Le formulaire médecin et parents : document téléchargeable 1 Les comptes rendus de bilans déjà réalisés Tous les documents doivent être en PDF, envoyés en un seul mail.
Information(s) complémentaire(s)	L'unité TRAP propose une évaluation pluridisciplinaire (psychologues, neuropsychologues, infirmiers, médecin, éducateur spécialisé) en hospitalisation. Ce type d'évaluation est indiqué lorsque : Le diagnostic est complexe (autres troubles possibles à éliminer) Il existe des troubles associés : troubles du sommeil sévères, anxiété, dépression, difficultés relationnelles, trouble oppositionnel… L'hospitalisation permet une observation complémentaire et approfondie.

💊 L’évaluation du traitement médicamenteux

Le traitement spécifique au TDAH peut être prescrit par le pédiatre ou pédopsychiatre de l’enfant. L’équipe TRAP peut également proposer une réévaluation ou une aide à l’instauration d’un traitement médicamenteux (ex. méthylphénidate), si le tableau est complexe ou présente des risques particuliers.

Document téléchargeable 1 formulaire-de-1ere-demande-trap.pdf